

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE 24 FEVRIER A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Présents : Gérard MICHAUT, Maire, Brigitte GUERET, Patricia SIMARD, Christophe HERNANDEZ, Aurélien LUSIGNY, Alain LE ROY, Marianne RABATÉ-NANNI, Leslie CHEMIN, Isabelle ROGIER, Michèle HERVÉ-BARRE, Jean Philippe MICHAUT

Absents excusés : Michel BOUCHER qui a donné pouvoir à Gérard MICHAUT, Frédéric NOLET qui a donné pouvoir à Alain LE ROY, Mélanie PROTAT qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY, Catherine BOULOGNE qui a donné pouvoir à Isabelle ROGIER

Secrétaire de séance : Marianne RABATÉ-NANNI

LE PROCES-VERBAL DU 17 JANVIER 2022 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Hiérarchisation des choix d'usage temporaire des terres communales avant réattribution:

Dans l'attente d'une redistribution des terres communales, Monsieur le Maire informe le CM que Monsieur Billard, gérant de la SCEA de Chalembert, a fait une demande auprès de la mairie de Michery, pour pouvoir terminer le cycle de production agricole 2021/2022 sur les terres communales dont il était locataire jusqu'à l'automne dernier et dont les baux ont été cassés par décision de justice.

Madame GUERET, première adjointe, demande au Conseil Municipal, après un rapide historique de la situation, de hiérarchiser ses choix.

- ✓ Première possibilité, laisser les terres en jachère jusqu'aux prochaines attributions
- ✓ Seconde possibilité, établir un bail précaire de 8 mois sous l'égide de la SAFER avec perception d'un loyer
- ✓ Troisième possibilité, établir une convention d'occupation temporaire rédigée par un juriste pour une durée de 8 mois, avec perception d'une indemnité d'occupation temporaire.

Les parcelles concernées par cette demande sont :

- 89255 ZL 3 pour 18,89 Ha
- 89255 ZL 7 pour 3,96 Ha
- 89255 ZL 8 pour 4,27 Ha
- 89255 ZL 15 pour 14,46 Ha
- 89255 ZN 27 pour 17,21 Ha

Cette consultation a pour but de hiérarchiser les choix sous réserve des possibilités réglementaires offertes. Le conseil s'est prononcé par ordre préférentiel.

- 1) Bail précaire avec la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural)
- 2) Convention d'occupation temporaire avec document établi par un juriste.
- 3) Laisser les terres en jachère.

Le maire n'a pas pris part au vote pour des raisons éthiques.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal charge Madame GUERET, première adjointe, de conduire cette affaire et de prendre attache avec tout organisme ayant trait aux usages et règlements des affaires rurales afin de voir si les choix du conseil Municipal sont envisageables.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2) Renouvellement de la ligne de trésorerie de 150 000€ à la Caisse d'Epargne :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie de 150 000€ renouvelée en Mars 2021 et qui arrive à échéance le 18 Mars 2022.

Les conditions de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Ligne internet
- Index Estr + marge de 0.80
- Calcul des intérêts : exact sur 360 jours
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.20%
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non utilisation : 0.0500% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

3) Règlement financier du SDEY – travaux sur l'ensemble de la commune de Michery et participation financière :

M. le Maire rappelle que la commune de Michery a délibéré le 11 Septembre 2015 (délibération N° 2015/59) pour transférer la Compétence éclairage public au SDEY. Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune de Michery, font l'objet de conventions définissant les répartitions financières. Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public. Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

M. Le Maire propose :

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 10 décembre 2021 délibération N°97-2021)

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune de Michery, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5000€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) Convention pour le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avec le CDG54

Le Maire expose au Conseil Municipal que par la délibération 2018-56, la commune de Michery avait accepté le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Une nouvelle convention d'adhésion à la mission RGPD mutualisée, proposée par les CDG de l'Yonne et de Meurthe & Moselle doit être signée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire :

Monsieur le Maire informe le CM que le Conseil d'école réuni le 8 Février 2022 a émis un avis favorable à la reconduction de la semaine des 4 jours avec les horaires mentionnés dans le tableau soumis par l'Académie de Dijon.

Monsieur le Maire propose au CM la reconduction de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

- La gendarmerie de PONT/YONNE rencontre les élus le 25 février pour un échange général sur la situation dans la commune de Michery.

- Stationnement aux abords de l'école : afin d'éviter les stationnements non autorisés de véhicules devant l'école, un espace « dépose minute » a été matérialisé devant le monument aux morts par des signalisations en peinture jaune et blanche. Un arrêté municipal a été signé ce jour. Pour la sécurité des enfants, il est une nouvelle fois demandé aux parents de respecter les règles.

- Toiture de l'église : sollicitation d'un couvreur pour remise en état suite au glissement de tuiles.

- Tout à l'égout : litige avec la SAUR suite à une panne de la pompe de relevage. Celle-ci provenant d'un défaut d'entretien du matériel par la SAUR, nous refusons de régler le montant de la facture reçue.

- Ce jour a eu lieu une réunion des Maires avec le président du Conseil Département, M. GENDRAUD. A cette occasion, le Maire de Michery est intervenu pour demander la remise en état, aux frais du Département, de la rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et de la rue Chauchu, suite aux lourdes dégradations générées par le détournement de la circulation routière lors de la réhabilitation du pont sur la RD606. M.GENDRAUD s'est engagé à examiner le dossier.

- Appel à Manifestation d'Intérêt concernant l'hypothèse d'un parc photovoltaïque près des carrières : nous avons reçu 2 dossiers. Une commission va procéder à l'ouverture et à l'examen des plis.

- Visite du Bassin d'Apprentissage de la Natation à Pont/Yonne avant travaux : nos inquiétudes demeurent quant aux coûts de fonctionnement (à charge des communes) qui risquent d'augmenter au vu des choix effectués pour l'isolation du plafond.

- Convention Territoriale Globale (CTG) : il s'agit d'accords passés entre la CAF et la CCYN pour mener divers projets en direction des populations de nos communes (enfants, jeunesse, accès aux services ...). Des groupes de travail se sont réunis pour examiner l'état des lieux et faire des propositions. Une des difficultés soulevées tient au fait que l'essentiel des offres et structures se concentrent sur les plus grosses communes de notre territoire, au détriment des plus petites. Mme Patricia SIMART est mandatée pour représenter Michery sur ce dossier.

- Un projet culturel commun est mis en place entre plusieurs communes du nord de l'Yonne (dont Michery). Il permettra d'organiser des moments culturels (musique notamment) sur chaque commune participante, en mettant en commun des moyens et supports de communication. Ces actions auront lieu à l'occasion des journées du patrimoine. Le programme est en cours d'élaboration.

- Café restaurant de Michery : les candidats retenus pour la reprise de ce commerce ne se sont pas présentés (sans explication et sans nous en avertir) à la réunion programmée pour finaliser les conditions de ce partenariat. Nous poursuivons nos démarches et avons malgré tout bon espoir d'aboutir rapidement compte tenu de contacts en cours.

- Assainissement collectif : plusieurs foyers n'ayant pas souhaité se raccorder au réseau collectif, il y a lieu de poursuivre les vérifications de mise en conformité de leurs installations individuelles, et de procéder, lorsque ça n'a pas été effectué, à la majoration du prix de l'eau, telle que prévue pour ces cas.

- L'Agence de l'Eau a réalisé une visite de nos installations. Un dysfonctionnement apparaît au niveau du bassin d'expansion (fuite probable). Des travaux avaient été réalisés et une facture de 20.000 € payée en février 2020. Une subvention de 10.000 € aurait dû être octroyée pour ces travaux, ce qui n'a pas été le cas. Nous sommes en cours de recherche des éléments permettant de relancer ce dossier.

- Vente du 54-56 rue Charles de Gaule : l'acte authentique a été signé le 22 février. Dossier clos.

- Fibre : quelques secteurs d'habitation ne sont toujours pas raccordés. La mairie continue ses interventions auprès du prestataire afin de vous aider dans vos démarches. Un manque de personnel semble être la cause de ces retards. Pour ce qui concerne Chalopin, la finalisation du raccordement est annoncée pour 2023.

- Une application nommée INTRAMUROS est mise à disposition par la CCYN. Elle vous permet, une fois installée sur votre smartphone, d'avoir accès à toute information publiée par les communes participantes (organisation, activités, évènements divers, alertes, fonctionnement...). Une information sera donnée dans le prochain bulletin.

- La population de Michery est en légère augmentation avec 1072 habitants, et un rajeunissement de la moyenne d'âge. Situation à suivre et réflexions à mener sur l'avenir et l'adaptation des infrastructures.

- La cuisine scolaire a été réaménagée pour faciliter la manipulation des matériels de cuisine par les personnels.

- Manifestations prévues en mars et avril :

12 Mars Assemblée Générale Marmite Salle des fêtes

19 Mars commémoration guerre Algérie FNACA Monument aux morts

19 Mars 20h Repas Association Michery Loisir Salle des Fêtes

26 Mars Assemblée générale St Laurent Salle des fêtes

27 Mars 14h Concours Belote des Amis du Village Salle des fêtes

2 et 3 Avril Exposition association culturelle salle des fêtes

2 et 3 Avril Lâcher de truites la Sixtoise étang de Sixte

10 Avril Elections présidentielle Salle des fêtes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h00

~ 4 ~

G. MICHAUT

B. GUERET

M. RABATE NANNI

P. SIMARD

C. HERNANDEZ

I. ROGIER

A. LUSIGNY

A. LE ROY

L. CHEMIN

M. HERVE BARRE

JP MICHAUT

Michel BOUCHER qui a donné pouvoir à Gérard MICHAUT

Frédéric NOLET qui a donné pouvoir à Alain LE ROY

Mélanie PROTAT qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY

Catherine BOULOGNE qui a donné pouvoir à Isabelle ROGIER